

INFORMATION SUR VOTRE SERVICE DE L'EAU

Point à date du 28 avril

Chère Madame, cher Monsieur,

Suite à ma dernière communication relative à votre service d'eau et/ou d'assainissement dans le contexte d'épidémie Covid-19, je souhaite vous faire part des informations suivantes.

1. Rappelons-le : l'eau du robinet peut être consommée en toute sécurité

Nous l'avons déjà évoqué la semaine dernière, suite aux traces possibles de Covid relevées dans le réseau d'eau non potable d'Eau de Paris qui sert notamment au nettoyage de la voirie, il me semblait important de vous assurer une nouvelle fois que **l'eau potable distribuée est protégée contre le Covid-19, comme elle l'est contre toute menace biologique, grâce à des traitements multi-barrières éprouvés. Il n'y a aucun risque à consommer l'eau du robinet.**

L'OMS et la direction générale de la santé ont confirmé à plusieurs reprises que ce virus est totalement inactivé par les traitements mis en œuvre.

Le réseau de distribution de l'ensemble des territoires que nous desservons est entretenu pour assurer une parfaite sécurité sanitaire jusqu'au robinet des consommateurs d'eau potable. La chloration en sortie des usines de traitement garantit cette qualité.

En France, l'eau potable est le produit alimentaire le plus contrôlé, faisant l'objet d'un suivi sanitaire permanent, qui a été naturellement maintenu.

Par ailleurs, dans la plupart des collectivités, et contrairement à la Ville de Paris, un seul réseau est utilisé pour satisfaire l'ensemble des besoins en eau du territoire. Seules quelques villes disposent d'un deuxième réseau transportant de l'eau non potable pour des usages divers (lavages de trottoirs, arrosage d'espaces verts...).

Dans les communes où une eau brute non traitée est utilisée avec aérosolisation, nous rappelons en tout état de cause que les personnes situées à proximité lors de l'aspersion ou y procédant doivent porter des protections respiratoires adaptées (de type FFP2), et ce, comme prescrit habituellement, car des germes pathogènes (bactéries, moisissures, virus...) sont susceptibles de s'y trouver.

2. Confinement : une organisation et des moyens exceptionnels pour faire face à la crise

Depuis le début de cette crise, nous avons mis tout en oeuvre pour assurer au mieux la continuité de service dans un contexte très différent de l'exploitation quotidienne ; nous avons eu l'occasion de vous décrire dans notre mail du 24 mars l'organisation mise en oeuvre dans cette optique.

Cela a été rendu possible par **l'engagement sans faille de nos équipes et les investissements importants et surcoûts engagés pour répondre aux exigences de la réglementation d'urgence** (respect des contraintes liées aux mesures barrières, et tout particulièrement la distanciation sociale, qui bouleverse les organisations, en particulier dans les tâches réalisées précédemment par plus d'une personne, obligation d'adaptation de la filière d'évacuation des boues lorsqu'elles ne sont pas hygiénisées...). Ces dispositions spécifiques nous ont permis d'assurer la continuité du service public que vous nous avez confié en garantissant la protection de la santé de vos concitoyens et la protection de l'environnement.

3. Déconfinement : un plan complet pour accompagner nos collaborateurs

Pour accompagner la phase de déconfinement qui s'approche, Veolia a établi un plan d'accompagnement complet de ses collaborateurs. L'objectif de ce projet : **accueillir progressivement, à nouveau, sur l'ensemble de nos sites, le plus grand nombre de nos collaborateurs, en offrant à chacun le plus de sécurité possible.**

Concrètement, notre objectif est de nous assurer qu'il y aura:

- des tests ;
- une désinfection des locaux ;
- une communication pédagogique et une signalétique spécifique et dédiée ;
- des autorisations d'accès ;
- des prises de température ;
- des masques et du gel ;
- une rotation des personnels et des horaires décalés d'arrivée et de départ.

4. A vos côtés pour engager la reprise d'activité

Nous souhaitons ainsi **être à vos côtés pour répondre à vos besoins de reprise d'activité, et pour préparer le rebond collectif.**

A court terme, nous attirons tout particulièrement votre attention sur les purges qui seront indispensables pour tous les réseaux intérieurs restés en sommeil le temps de ce confinement, notamment dans les écoles. Lorsqu'un bâtiment est resté inutilisé, l'eau a stagné dans les canalisations et des bactéries telles que les légionelles, ont pu proliférer.

Plus largement, nous aurons beaucoup à faire ensemble pour commencer à construire le rebond, et rendre vos territoires toujours plus performants et résilients. Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions, qu'elles touchent à la sécurité des systèmes d'informations, à la sobriété énergétique de vos services, à la protection de la biodiversité ou à la gestion de crise qui va devenir de plus en plus importante avec le changement climatique.

5. "Eau solidaire" : des solutions pour les personnes en situation de fragilité financière

Difficultés financières, fracture numérique, apprentissage scolaire... les populations les plus fragiles sont également les plus impactées par les conséquences de la pandémie et ses répercussions économiques.

En parallèle des dispositifs réglementaires (report et étalement des factures pour les micro-entreprises, suspension des pénalités de retard pour tous les consommateurs), **plusieurs solutions sont proposées aux foyers en situation de fragilité financière** :

- Partenariats associatifs (ex. PIMMS) pour maintenir un lien avec nos consommateurs les plus isolés, notamment pendant la période de confinement
- Dispositifs solidaires existants portés par les départements (Fonds de Solidarité Logement "Eau", dans plus des trois-quarts des départements) ou les collectivités (chèques eau, aides des CCAS).

Au-delà de ces solutions d'aide ponctuelles, Veolia peut déployer avec vous une démarche de solidarité intégrée, financée par le prix de l'eau, si cela n'est pas déjà prévu au contrat.

Le "% solidaire", fonds de solidarité local, peut ainsi conjuguer, selon les modalités contractuelles retenues, **une aide financière, un accompagnement à la maîtrise des consommations et au pilotage des dépenses, voire la mobilisation de ressources humaines dédiées à l'animation du dispositif.**

Il peut également agir comme un fonds d'urgence lorsque des situations comme celle que nous vivons actuellement nécessitent la mise en oeuvre de mesures exceptionnelles (ex : installation de bornes fontaines temporaires ou distribution de kits d'hygiène pour les personnes de la rue).

Je reste naturellement à votre disposition pour en parler, et répondre à vos différentes questions.

Bien cordialement,

Ressourcer le monde  **VEOLIA**

Veolia Eau France - OSONS 20/20 !
Découvrez notre projet d'entreprise
à votre service >